

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du vendredi 11 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 11 février à 19 heures, le conseil municipal, convoqué le 31 janvier 2022, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Roland CAILLAUD.

Présents : Mmes et MM. Roland CAILLAUD, , Rose LHERONDEL, Jean-Marie DEFORGES, Bernard DUGUET, Jean-François GABILLON, Jean-Yves LEPAIR, Alain MOULENE, Béatrice TUCHOLSKI, Anaïs VILLE Angélique ROFFET, Jean-Pierre DARREAU, Nathalie BRAJARD, Ghislaine ROCHER, Laurent DUMAS.

Excusé(es) : // Régine BAUDOUX a donné procuration à Rose LHERONDEL

Secrétaire de séance : Anaïs VILLE

Suite à la lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 10 décembre dernier, approuvé à l'unanimité

Orientation budgétaire	<p>Monsieur le Maire présente l'orientation budgétaire prévue pour 2022. Le conseil municipal décide que le budget 2022 portera sur la poursuite des travaux engagés en 2021 et accepte les travaux prévus en 2022, listés lors de ce débat, en fonction des crédits disponibles comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none">- Viabilisation habitats regroupés- Achats de terrains et extension de réseaux- Restauration des immeubles de rapports- Restauration de l'église et gîte de groupe- Travaux de voirie								
DETR aménagement parc bord de Creuse 1-1-2022	<p>La commune de Pouligny Saint Pierre est propriétaire de parcelles Hameau de Bénavent I 998 YH83 YH 113 YH 114 longeant le bord de Creuse. Le conseil municipal a décidé d'y créer un parc public. Une demande de DETR a été demandée en 2021 et classée sans suite. Le conseil municipal a donc revu le projet. Le terrain a été nettoyé, nivelé et des cheminements agrémentés de plantations de diverses essences sont réalisés en régie communale. Cet aménagement peut désormais intégrer du mobilier urbain tels que des tables de pique-nique, des jeux, etc. PLAN DE FINANCEMENT :</p> <table style="width: 100%;"><tr><td>Achat mobiliers urbains</td><td style="text-align: right;">19 832.00 € HT</td></tr><tr><td></td><td style="text-align: right;">23 798.40 € TTC</td></tr><tr><td>DETR 40%</td><td style="text-align: right;">7 932.80 €</td></tr><tr><td>FONDS PROPRES</td><td style="text-align: right;">15 865.60 €</td></tr></table>	Achat mobiliers urbains	19 832.00 € HT		23 798.40 € TTC	DETR 40%	7 932.80 €	FONDS PROPRES	15 865.60 €
Achat mobiliers urbains	19 832.00 € HT								
	23 798.40 € TTC								
DETR 40%	7 932.80 €								
FONDS PROPRES	15 865.60 €								
Subventions associations 2-1-2022	<p>Subventions associations 2022 : Une somme de 4 900 € est prévue au prochain budget pour attribuer les subventions aux associations communales et associations à but social qui en feront la demande.</p>								
Subvention exceptionnelle 3-1-2022	<p>Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 5 000 € à l'association de la Maison de vie et du bien-être, (MVBE).</p>								
Avis enquête publique 4-1-2022	<p>Monsieur le Maire informe son conseil municipal qu'une enquête publique concernant le projet d'installation de stockage temporaire avant expédition de déchets de type huiles usagées sur la commune du Blanc :</p> <p>Le conseil municipal, après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire, émet un avis favorable, à l'unanimité des membres présents, au projet d'installation de stockage temporaire avant expédition de déchets de type huiles usagées sur la commune du Blanc.</p>								
Participation au Fonds de Solidarité Logement et aide aux jeunes 5-1-2020	<p>Le Département assure la gestion et la mise en œuvre du Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté ainsi que du Fonds de Solidarité Logement. Ces deux dispositifs nationaux, créés respectivement par les lois du 1er décembre 1988 et par la loi du 31 mai 1990 interviennent au titre du FAJD en appui aux parcours d'insertion des jeunes en difficulté, âgés de 18 à 25 ans, complémentairement aux dispositifs de droit commun (PACEA, Garantie Jeune) et au titre du FSL pour la mise en œuvre du droit au logement sur le département (accès ou maintien dans un logement décent). Le financement de ces fonds est assuré principalement par le Département et par la mobilisation de l'ensemble des principaux partenaires que sont les autres collectivités territoriales, leurs groupements, les organismes de protection sociale ainsi que, les plus spécifiquement pour le FSI, les bailleurs sociaux et les opérateurs énergies et de téléphonie. Ainsi, le conseil municipal est invité à donner son accord à une participation de notre commune pour l'année 2022 respectivement :</p> <ul style="list-style-type: none">- au Fonds de Solidarité Logement à hauteur de 1.66 € par résidence principale- au Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté à hauteur de 0.70 € par jeune de 18 à 25 ans identifié sur le territoire.								

DECIDE :

Article 1 : La commune est autorisée à participer financièrement au dispositif du Fonds d'Aide aux Jeunes pour l'année 2022.

Article 2 : Un financement sur la base de 0.70 € par jeunes de 18 à 25 ans identifiés sur notre territoire est approuvé soit 49.80 €.

Article 3 : La commune est autorisée à participer financièrement au dispositif du Fonds de Solidarité Logement pour l'année 2022.

Article 4 : Un financement sur la base de 1.66 € par résidence principale est approuvé soit 781.19 €

Article 5 : Ces sommes seront versées au compte du Département.

Le délai de recours contre la présente délibération est de deux mois à compter de sa publication.

FAR 2022 : Le conseil municipal décide d'inscrire des travaux de voirie au programme FAR 2022.

Recrutement : Le contrat de M. BOUE Pierre remplaçant de M. POMPEIGNE Laurent en disponibilité, arrive à son terme le 31 mars prochain. M. POMPEIGNE est en attente administrative de sa titularisation au CTAM de Rosnay. Dès que cette dernière sera officielle, le conseil municipal décide de procéder à un recrutement sur ce poste.

Le P'tit Cabouin a été distribué.

Séance levée à 21 h 30

Divers